

Instructions aux auteurs

Les instructions suivantes s'appliquent aux articles rédigés en français.

Le processus d'acceptation d'un article

Les auteurs reçoivent un accusé de réception pour le manuscrit proposé. Il est soumis anonymement à deux lectures d'experts qui portent une évaluation sur la qualité scientifique et la pertinence d'une publication dans le *MIDÉO*. La période d'évaluation ne dépasse pas trois mois à compter de la date de l'accusé de réception.

Les auteurs sont avertis de la décision de publier ou non leurs textes. En cas d'acceptation, le rapport est transmis à l'auteur ainsi que les éventuelles modifications à apporter.

Le *MIDÉO* n'assure pas de rémunération aux auteurs, mais ceux-ci reçoivent un fichier au format PDF de leur article dans sa pagination finale.

Translittération de l'arabe

Consonnes, semi-consonnes et voyelles longues

Les consonnes, semi-consonnes et voyelles longues sont translittérées par les signes suivants :

`ʾ ā b t ṭ ğ ḥ ḫ d ḍ r z s š ṣ ḍ ṭ ṣ ʿ ğ f q k l m n h w/ū y/ī`

On ne confondra pas ğ et Ğ, utilisées ici, avec ğ et Ğ, qui sont utilisées en turc. On ne confondra pas non plus la *hamza* (ʾ) ni le *ʿayn* (ʿ) avec une apostrophe (' et ').

La *hamza* initiale n'est pas translittérée. La *hamza* médiane ou finale est toujours translittérée :

`akaltu` et non pas `'akaltu` ; mais `su'ila`, `šifā'`.

L'*alif* suscrite est toujours translittérée :

`Allāh`, `hādā`, `hādihī`, `hā'ūlā'i`, `Ṭāhā`.

L'*alif maqṣūra* est translittérée par `ā`, quant à l'*alif* des verbes au passé, 3^e personne du masculin pluriel, elle n'est pas retranscrite :

`ḥattā`, `adnā`, `ʿaṣā` ; `daḥalū`, `katabū`.

La *tā' marbūṭa* n'est pas retranscrite, sauf dans deux cas où elle est transcrite `t`, en annexion et après une *alif* :

`madrasa` ; `mamlakat Ḥimyar` ; `quḍāt`, `ḥayāt`.

On retranscrira les semi-consonnes redoublées *ī* et *ū* en finale et *īyy* ou *uww* en position médiane. C'est aussi le cas de toutes les *nisba*-s :

‘arabī, ‘ulū ; šamsī et non pas šamsiyy ; šamsiyya et non pas šamsīya.

Voyelles brèves

Les voyelles brèves sont toutes retranscrites, mais par économie on ne vocalise pas les désinences finales casuelles des substantifs et adjectifs à racine forte (ex. *‘āmil, rağul*), ni la voyelle brève finale des pluriels réguliers (*‘āmilūn, ‘āmilīn*).

Le *tanwīn*

Le *tanwīn*, porté par une *alif* ou une *alif maqṣūra*, est toujours translittéré :

ḍarabtu maṭalan ġamīlan, ra‘aytu fatan šuğā‘an ; šukran.

Il est aussi retranscrit dans le cas des compléments adverbiaux se terminant par une *tā’ marbūṭa* :

mufāğā‘atan, ḥaqīqatan.

Dans les autres cas, il n'est pas retranscrit :

anša‘a madrasa ‘azīma ; ma‘a rağul faqīr ; walad ṣağīr.

La *waṣla*

La *waṣla*, y compris celle de l'article, est toujours translittérée par la voyelle brève qu'elle porte (*a, u, i*) :

Abū al-Farağ, ma‘a al-nahr, uḥruğ, al-istiqbāl, fī al-madīna.

En revanche, elle n'est pas retranscrite quand elle est précédée d'une particule d'une seule lettre, *wa-, fa-, li-, bi-, a-, ka-, la-*, etc. :

fa-ltamasū, wa-ḥruğ, bi-l-madīna.

Pronom suffixes

Les pronoms suffixes sont écrits sans tiret :

kitābuhu, innaka, la‘allakum, a‘ṭānī.

Coran, poésie, grammaire, dialectes, persan, ourdou...

Les auteurs qui le souhaitent, notamment pour la translittération du Coran, de la poésie, de la prose artistique ou des exemples grammaticaux, préciseront s'ils apportent des modifications aux règles générales contenues dans ce document.

Pour les translittérations phonétiques, on utilisera l'alphabet phonétique international (API) entre crochets, mais les phonèmes seront rendus entre deux barres obliques avec la translittération ci-dessus.

/ğurūb al-šams/ [ɣuru:bəʃʃæms], /fī al-dār/[fidˤdˤɑ:r].

Pour la translittération des autres langues s'écrivant en caractères arabes (persan, ourdou...) nous ne faisons pas de recommandation particulière. Nous consulterons les spécialistes de chaque domaine.

Typographie et mise en page

Mots arabes cités dans un texte français

L'usage des majuscules pour les mots arabes translittérés suit les mêmes règles qu'en français. Le féminin d'un substantif ou d'un adjectif isolé est rendu par -e, le pluriel masculin par -s ou par le pluriel arabe, le pluriel féminin par -es :

Les *waqf-s* ; les *awqāf* ; la doctrine *aš'arī-e*.

Les termes arabes francisés présents dans les grands dictionnaires (Robert, TLF) seront préférés à leur équivalent arabe translittéré :

Coran, hadith, sunnisme, soufi, soufisme, cheikh, souk, hammam...

On évitera dans une annexion de mêler terme francisé et terme arabe :

sūq al-ǧum'a et non pas Souk *al-ǧum'a*.

On évitera, dans la mesure du possible, les néologismes mixtes formés du nom arabe translittéré et d'une terminaison française, comme « 'abbāsīde » (préférer « abbasside »). Cette règle est surtout valable pour les noms des écoles juridiques ou doctrinales ; les noms dérivés d'une ville ou d'un pays ; les dynasties.

Autres langues

Les citations de mots ou d'expressions brèves dans une langue différente que le français ne sont pas mises entre guillemets. Si elles sont en alphabet latin, elles sont mises en italiques. On donnera habituellement la traduction française des expressions citées, l'original figurant en note.

Usage des caractères non latins

On évitera d'utiliser des caractères non latins, à moins que cela ne soit nécessaire pour la démonstration. Les caractères arabes, hébraïques, syriaques et grecs peuvent être imprimés, à la condition de respecter les règles suivantes : (1) les termes doivent être impérativement encodés en Unicode ; (2) s'il s'agit de deux mots ou plus, les mettre dans un alinéa différent ; (3) on ne vocalisera l'arabe, l'hébreu ou le syriaque que pour les besoins de la démonstration. Mais dans la plupart des cas, la translittération seule suffit.

Pour l'arabe, nous utilisons la police Amiri dessinée par Khaled Hosny et téléchargeable gratuitement ici : <http://www.amirifont.org/>.

Composition du texte

Il est souhaitable de faire apparaître la structure du texte au moyen d'une suite de titres hiérarchisés de la manière suivante :

I. TITRE 1
1. Titre 2
a) Titre 3

Trois niveaux de titres est un maximum. Ces trois niveaux de titre sont cadrés à gauche. Ils ne sont pas ponctués.

Citations

Dans les articles, les citations longues (à partir de cinq lignes) sont composées dans un corps de police inférieur, sans guillemets, en retrait par rapport au texte.

Toute intervention au sein d'une citation (coupure, commentaire, correction, etc.) est signalée par l'emploi de crochets droits : [...].

Les citations courtes sont mises entre guillemets français : «...». Si la citation comporte elle-même des guillemets, on emploiera les guillemets anglais : « ... " ... " ... ».

Consignes particulières

Pour accentuer un mot, on utilisera de préférence l'italique, plutôt que le gras. On n'utilisera jamais le soulignement.

Les numéros de siècles s'écrivent en chiffres romains, petites capitales :

XIX ^e siècle et non pas : XIX ^e siècle, ni XIX ^{ème} siècle, ni XIX ^o siècle, ni 19 ^{ième} siècle.

Les pluriels ne sont jamais indiqués par un redoublement d'une abréviation. Donc, on abrégera page, aussi bien au singulier qu'au pluriel, par « p. » et verset par « v. ».

On évitera les abréviations latines auxquelles on préférera les abréviations françaises, si elles existent. De même, on préférera une forme non abrégée si elle n'alourdit pas le texte. Par exemple, on écrira :

Voir l'ouvrage cité plus haut, p. 120.
--

et non pas : Cf. l'ouvrage cité <i>supra</i> , p. 120.
--

Signature de l'article

La signature des articles comportera le prénom et le nom de l'auteur, l'institution à laquelle il est attaché et son adresse électronique ; elle peut en outre reprendre le titre de l'auteur : professeur, assistant...

Les références bibliographiques

Tous les articles comporteront une bibliographie finale, qui séparera les sources primaires des sources secondaires. Dans le corps de l'article, les références seront toujours données en note de bas de page, sous forme abrégée.

Pour les auteurs anciens (jusqu'au XIX^e siècle), on donnera systématiquement les dates de mort, en hégirien puis en grégorien, et ce à la fois dans les notes en bas de page et dans la bibliographie finale.

Les références seront systématiquement translittérées en alphabet latin, selon le système présenté ci-dessus.

Nous donnons ci-dessous des exemples des mêmes références bibliographiques, sous forme abrégée en note et sous forme complète en bibliographie finale.

Dans les notes de bas de page

1. Al-Saḥāwī (902/1497), *Umdat al-qārī*, p. 32–45.
2. Al-Zayyānī (1249/1833), *Al-ḥabar*, p. 23.
3. ‘Abd al-Ḥamīd M. Š. Muḥammad, *Al-šīr al-ta’līmī*, p. 56–60.
4. Ashtor, « Kuṭn », p. 556.
5. Brunschvig, « Devoir et pouvoir », p. 40s.
6. Brunschvig, *La Berbérie orientale*.
7. Cuypers, « L'analyse rhétorique », p. 270.
8. « Georges Anawati », 2014.
9. Mallett, *Popular Muslim reactions*, p. 12–13.

Dans la bibliographie à la fin de l'article

Sources primaires :

- Al-Saḥāwī (902/1497) Abū ‘Abd Allāh/Abū al-Ḥayr Šams al-Dīn Muḥammad b. ‘Abd al-Raḥmān, *Umdat al-qārī wa-l-sāmi‘ fī ḥatm al-ṣaḥīḥ al-ġāmi‘*, ‘Alī b. Muḥammad al-‘Imrān (éd.), Makka al-Mukarrama, Dār ‘Ālam al-Fawā'id, 1418/[1997–1998].
- Al-Zayyānī (1249/1833) Abū al-Qāsim b. Aḥmad b. ‘Alī, *Al-ḥabar ‘an awwal dawla min duwal al-ašrāf al-‘alawīyyīn min awlād al-šarīf b. ‘Alī*, (coll. Al-ḥizāna al-maġribīyya, 2), Dimašq, Bayrūt, Madīnat al-Kuwayt, Dār al-Nawādir, 1434–1435/2013.

Sources secondaires :

- ‘Abd al-Ḥamīd Muḥammad Šu‘ayb Muḥammad, *Al-šīr al-ta’līmī al-‘rabī wa-qaḍāyāhu, dirāsa naqdiyya*, s. l., s. n., 2014.
- Ashtor, Eliyahu, art. « Kuṭn. 1. In the mediaeval Arab and Persian lands », *The Encyclopaedia of Islam. New edition*, t. 5 (1986), p. 554–557.
- Brunschvig, Robert, « Devoir et pouvoir », *Studia Islamica* 20, 1964, p. 5–46.
- , *La Berbérie orientale sous les Ḥaḥšides des origines à la fin du XV^e siècle*, (coll. Publications de l'Institut d'études orientales d'Alger, 8), 2 volumes, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1940.

Cuypers, Michel, « L'analyse rhétorique du Coran face à l'exégèse traditionnelle et aux études orientalistes » dans Danielle Delmaire et Geneviève Gobillot (éd.), *Exégèse et critique des textes sacrés*, Paris, Paul Geuthner, 2007, p. 267–280.

« Georges Anawati », <<http://hiwar.blogs.usj.edu.lb/dialogue-precursors/georges-anawati/>>, consulté le 29 janvier 2014.

Mallett, Alex, *Popular Muslim reactions to the Franks in the Levant, 1097–1291*, Farnham, Burlington, Ashgate, 2014.

Les recensions

Elles peuvent être de deux sortes : comptes rendus ou notices bibliographiques. Les comptes rendus ne se réduisent pas à la simple description : ils proposent aussi des jugements critiques motivés. Les notices bibliographiques sont plus brèves et peuvent rester uniquement descriptives.

L'ouvrage recensé est présenté comme suit :

Delmaire, Danielle, Gobillot, Geneviève (coordination), *Exégèse et critique des textes sacrés*, (coll. Judaïsme, Christianisme, Islam hier et aujourd'hui), Paris, Paul Geuthner, 2007. 280 p., 24 × 16 cm, 48 €. ISBN 978-2705-33794-0.

Al-Saḥāwī (902/1497) Abū 'Abd Allāh/Abū al-Ḥayr Šams al-Dīn Muḥammad b. 'Abd al-Raḥmān, *'Umdat al-qārī wa-l-sāmi' fī ḥatm al-ṣaḥīḥ al-ġāmi'*, 'Alī b. Muḥammad al-'Imrān (éd.), Makka al-Mukarrama, Dār 'Ālam al-Fawā'id, 1418/[1997–1998]. 120 p., 17 × 24 cm, 45 EGP. ISBN 9960-9181-0-6.